

SCI Les Vallons de TOGA

Ajaccio le 11/03/2016 0630

	S.A.D	INFO
DIR		
DIR.Adj		
Adj.DIR		
MCR		
SG		
SHET		
SEEP		
SLADD		
SICP		
Sec DIR		
Signale		Déla. de réponse
DIR.	DIR Adj.	Adj Dir.

J → DSP/AS

DREAL de CORSE
Madame CLEMENCEAU Isabelle
Service de la Biodiversité, de l'Eau
et du Paysage
19 Cours Napoléon
CS 10 006
20 704 AJACCIO CEDEX 9

Biguglia, le 08 Mars 2016

Objet : Examen au cas par cas (Article R122-3 du code de l'environnement)
Dossier n° F09416P001

Madame CLEMENCEAU,

Comme convenu dans votre courrier en date du 21 janvier dernier, je viens par la présente vous compléter votre demande :

- Notre projet est composé de deux immeubles composés chacun de 8 appartements et de quatre villas.
- L'imperméabilisation des voiries sera réalisé en enrobé et se limitera à la circulation et au stationnement des véhicules afin d'avoir un minimum de surface imperméable. En ce sens nous n'avons pas fait de trottoirs piétons, du fait de la très faible circulation à l'intérieur du projet.
L'ensemble des autres espaces vont rester à l'état brut.
- Nous allons déblayer uniquement l'emplacement des deux bâtiments et l'intégralité des déblais seront repositionnés sur le site.
- Les travaux débiteront en Mai 2016 et dureront environ 20 mois.
Dès l'ouverture du chantier le chemin d'accès ainsi que toutes les aires de roulage des engins de chantier seront stabilisés en grave 0/30 afin d'éviter la propagation de poussières ou de boue.
Le chantier aura un impact quasiment nul avec le voisinage.
- Le raccordement des eaux usées se fera par la station d'épuration gérée par la Communauté d'Agglomération de Bastia ; le projet d'assiette se trouvant dans le périmètre urbain de la ville de Bastia, il n'y a aucun soucis à l'accueil de 20 nouveaux logements.
- Je vous informe qu'il n'y aura pas de centrale à béton sur le site.

SCI Les Vallons de TOGA

- En termes de dimension énergétique des bâtiments (isolation, orientation, exploitation de la lumière naturelle...) je me permets de vous joindre la réglementation Thermique 2012 réalisée pour ce projet par la société BSV basée à BASTIA.
- Seuls les arbres implantés au droit des constructions seront abattus, tout au plus cela représente environ une dizaine d'arbres, ceux-ci seront remplacés et plantés dans les espaces verts communs (oliviers, arbousiers... etc.) le but étant de préserver au maximum l'intégration paysagère et de garder le caractère naturel de la zone.
- Une étude loi sur l'eau a été réalisée auprès du bureau d'Etude CETA Environnement basée à Ajaccio, celle-ci nous permettant de gérer de façon optimale les eaux de ruissèlement.
Des bassins de rétention sont prévus et seront mis en place dès le début du chantier de manière à gérer et temporiser les eaux de ruissèlement en phase chantier. Ils seront équipés de bacs à décantation de manière à prévenir des fuites d'hydrocarbures.

Veillez agréer, Madame CLEMENCEAU, l'expression de mes sincères salutations.

Jean Paul VILLA
Le Gérant


sci Les Vallons De Toga
ZAC de Campo-Vallone n°5
20620 BIGUGLIA
Tél. 04 95 34 23 89 - Fax 04 95 34 23 74
SIRET : 800 923 880 00010 - APE : 6820B